



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3259

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : Pont des Girondins - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Leddesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3259**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : **Pont des Girondins - Etudes - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "pont des Girondins" consiste à créer un nouveau pont sur le Rhône, reliant le quartier de la Confluence à celui de Gerland, et situé entre le pont Gallieni au nord et le pont Pasteur au sud.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de cette opération à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, dans le cadre de la politique "Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains".

Cette opération s'inscrit dans le programme de réaménagement du quartier de la Confluence, lequel a débuté par la réalisation de la première phase de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Lyon Confluence, située au sud-ouest de la Presqu'île et doit se poursuivre prochainement par la réalisation de la deuxième phase de cette ZAC au sud-est de la Presqu'île.

Elle répond aux objectifs de ce programme et a vocation, en termes d'accessibilité, à bénéficier aux habitants de la Confluence et de Gerland.

Etant donné la complexité technique de l'opération, il est nécessaire au travers d'études de faisabilité :

- de vérifier sa faisabilité,
- d'approfondir les hypothèses concernant la vocation du pont et ses usages, l'évolution des déplacements liée à la création de ce nouveau lien entre les quartiers Gerland et Confluence, les conditions de navigabilité au droit de l'ouvrage, les modalités techniques de raccordement du pont sur les rives droite et gauche du Rhône,
- et de fournir des éléments précis d'aide à la décision d'ordre architectural, technique et financier.

Par ailleurs, il existe de possibles interactions entre l'atterrissage du pont, côté Confluence, et certains ilots de la ZAC 2 dont la conception doit être lancée prochainement.

Pour tenir compte de l'avancement de la phase 2 de la ZAC Lyon Confluence, il est nécessaire de lancer, dès à présent, diverses études d'accompagnement.

Le montant des études précitées et des missions permettant de les encadrer, objet de la présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme, est estimé à 1 500 000 € TTC.

Le coût de réalisation des travaux ne peut pas être estimé à ce stade de l'opération.

Le résultat des études de faisabilité permettra de compléter les éléments d'aide à la décision et de préciser le coût global de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études visant à fournir des éléments d'aide à la décision en vue de la réalisation du pont des Girondins et à tenir compte de l'état d'avancement de la phase 2 de la ZAC Lyon Confluence.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels sur l'opération n° 0P12O2810 pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 915 000 € TTC en 2013,
- 585 000 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.